



**Communiqué de presse**

*Bournezeau (France), le 2 octobre 2019*

## Hoffmann Green Cement Technologies lance son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris

- **Fourchette indicative de prix de l'offre** : entre 15,66 € et 19,14 € par action
- **Montant de l'offre<sup>1</sup>** : 55,0 M€ pouvant être porté à maximum de 72,7 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation, dont 17,6 M€ seront souscrits par compensation de créances<sup>2</sup>
- **Période d'offre** : du 2 octobre au 15 octobre 2019 pour l'offre à prix ouvert, et jusqu'au 16 octobre 2019 pour le placement global
- **Fixation du prix de l'offre et début des négociations** : la fixation du prix est prévue le 16 octobre 2019 pour une négociation sur le marché Euronext Growth Paris qui débiterait le 21 octobre 2019
- **Engagement de souscription reçus** : 35,6 M€ dont 17,6 M€ par compensation de créances<sup>2</sup>
- **Société labellisée Entreprise Innovante par Bpifrance et titres éligibles au PEA et au PEA « PME-ETI »**
- **Objectif de l'opération** : financer la construction de deux nouveaux sites de production, pour atteindre une capacité de production de 550 000 tonnes de ciment par an

Hoffmann Green Cement Technologies (la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** ») annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris.

L'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») a approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2019 le prospectus sous le numéro 19-466 relatif à l'introduction en bourse des actions Hoffmann Green, composé d'un document

<sup>1</sup> Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix.

<sup>2</sup> Compensation de créances liée au remboursement des obligations convertibles souscrites le 7 juin 2019. Voir la section 5.3.4.1 de la note d'opération.

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

d'enregistrement approuvé le 17 septembre 2019 sous le numéro I. 19-033, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

**Julien Blanchard, Président du Directoire et co-fondateur de Hoffmann Green Cement Technologies**, déclare : « *Le lancement de notre introduction en bourse marque une étape importante pour Hoffmann Green Cement Technologies. Grâce à notre processus de fabrication de ciments propres et zéro déchet, à nos technologies innovantes et disruptives qui réduisent l'empreinte carbone du ciment de façon très significative ainsi qu'à notre positionnement à forte valeur ajoutée, nous avons d'ores et déjà su convaincre de nombreux grands acteurs du secteur du bâtiment avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration. Notre ambition est aujourd'hui d'accélérer notre développement, notamment par la construction de deux nouveaux sites de production, pour mettre en œuvre un maillage progressif du territoire afin d'initier un véritable changement de paradigme dans le secteur de la construction. Je souhaite d'ailleurs remercier nos nouveaux partenaires financiers et industriels, qui se sont engagés à soutenir notre introduction en bourse, de leur confiance. »*

## Hoffmann Green Cement Technologies en bref

### Pionnier du ciment décarboné au service de l'environnement et du secteur de la construction

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de réconcilier ciment et environnement, la Société conçoit et produit de nouveaux ciments décarbonés, permettant d'obtenir une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel.

La Société est à l'origine d'une rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment pour qu'il ne contienne pas de clinker, principale source d'émission du CO<sub>2</sub> dans la production de ciment, et sur la création d'un processus de fabrication du ciment à froid et propre (absence de cuisson des matières premières).

Favorisant l'économie circulaire et ayant recours à des ressources locales, les ciments Hoffmann Green sont aujourd'hui produits sur un premier site industriel automatisé 4.0, sans four et zéro déchet, situé à Bournezeau en Vendée, opérationnel depuis janvier 2019.

### Des technologies innovantes et disruptives pour la production de ciments offrant des performances techniques et économiques élevées

La Société a mis au point trois technologies différentes pour produire de nouveaux ciments décarbonés destinés à l'ensemble des marchés du secteur de la construction :

- H-UKR : technologie à base de laitier de haut fourneau alcali-activé, permettant d'adresser les marchés du béton préfabriqué, du béton prêt à l'emploi et des sacs de ciment ;
- H-EVA : technologie ettringitique par voie alcaline, permettant d'adresser les marchés des formulateurs de mortiers, enduits et liants routiers et du béton prêt à l'emploi ;
- H-P2A : technologie géopolymère, permettant d'adresser les marchés des colles.

Les ciments Hoffmann Green présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures à celles du ciment traditionnel. Ces performances d'ordres technique et économique, ont été constatées par différents laboratoires de renommée nationale et internationale.

## **Un business model rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée**

La Société dispose d'un modèle rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée, basé sur la mise en place de contrats de partenariat, qui prévoient notamment :

- la facturation de prestations d'ingénierie, aux termes desquelles la Société accorde à ses partenaires un accès privilégié à ses technologies ;
- la sécurisation dans la durée du volume de ventes de ciment.

Le *business model* de la Société lui confère une visibilité de revenus avec un carnet de commandes<sup>3</sup> significatif à date (environ 150 000 tonnes de ciment, réparties jusqu'en 2025<sup>4</sup>).

Le processus de production 4.0 et la structure de coûts optimisée constituent également de solides leviers créateurs de valeur pour la Société, lui permettant ainsi de dégager des marges élevées sur la vente de ses ciments. La Société prévoit un EBIT à l'équilibre dès 2020. A horizon 2024, la Société vise une marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires d'environ 40%<sup>5</sup>.

A date, la Société n'est pas encore rentable car elle est en phase de développement.

## **Un objectif de chiffre d'affaires d'environ 120 M€ à 5 ans**

L'introduction en bourse de la Société a pour objectif de donner à la Société les moyens d'accélérer son développement et de devenir le leader du ciment décarboné en France. A horizon 2024, la Société vise une capacité de production totale de 550 000 tonnes de ciment par an (contre 50 000 actuellement) et un chiffre d'affaires d'environ 120 M€, soit 3% de parts de marché en France.

La stratégie de développement de la Société repose sur 3 axes majeurs :

- Industriel : construction de deux nouveaux sites de production (Bournezeau et Ile-de-France) afin d'augmenter rapidement les capacités de production et mettre en œuvre un maillage progressif du territoire
- Commercial :
  - France : à court-terme, signature de contrats avec de nouveaux partenaires pour déployer les activités sur les trois marchés cibles : le béton préfabriqué, le béton prêt à l'emploi et les sacs de ciment
  - International : à moyen et long-terme, mise en place d'accords de licence liés au domaine de la construction à horizon 2024. La Société privilégiera les partenaires et les zones géographiques permettant de dupliquer le modèle développé en France (écosystème favorable, réglementation environnementale forte, dynamisme du secteur de la construction)
- Innovation : développement de nouvelles technologies dans le domaine des ciments afin de permettre le maintien de barrières à l'entrée et de conserver un temps d'avance technologique

---

<sup>3</sup> Commandes fermes et irrévocables.

<sup>4</sup> Dont environ 1 000 tonnes en 2019, environ 16 500 tonnes en 2020 et près de 40 000 tonnes en 2021.

<sup>5</sup> Sur la base d'une hypothèse de quantité vendue de 550 000 tonnes de ciments.

## Modalités de l'Offre

### Raisons de l'Offre

L'Offre et l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris ont pour objectif de permettre au Groupe de financer le développement de ses capacités de production en vue de soutenir sa stratégie de croissance. Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 51,6 M€<sup>6</sup> dont :

- 17,6 M€ seront souscrits par compensation de la créance issue du remboursement anticipé de l'emprunt convertible émis par la Société en juin 2019 d'un montant nominal de 14,6 M€ déjà encaissé par la Société à ce jour (application d'une prime de non-conversion des OCA égale à 20 % de la valeur nominale de chaque OCA non convertie) ;
- un solde à souscrire en espèces à hauteur de 34 M€<sup>6</sup> qui sera affecté selon la répartition suivante :
  - 65%, soit 22 millions d'euros, seront dédiés à la construction d'un deuxième site de production « H2 » situé en Vendée, doté d'une capacité de production de 250.000 tonnes de ciment ;
  - 35%, soit 12 millions d'euros, seront dédiés à la construction d'un troisième site de production « H3 » situé en région parisienne, doté d'une capacité de production de 250.000 tonnes de ciment.

Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75 %, sur la base du prix égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative, les fonds levés (hors compensation de créance) seraient alloués au financement de la construction de « H2 ». Le budget global d'investissement des deux nouveaux sites de production « H2 » et « H3 » s'établit autour de 45 M€ (22 M€ par site industriel). Si les fonds levés dans le cadre de l'Offre devaient ne pas couvrir l'intégralité de cet investissement global, la Société pourrait avoir recours à d'autres financements, en particulier des financements bancaires, pour couvrir les besoins restants et mettre en place sa stratégie selon le calendrier envisagé.

### Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ;
- un placement global (le « **Placement Global** »), principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
  - un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon)

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres d'achat émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

---

<sup>6</sup> Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de prix.

## Taille de l'Offre

Environ 55,0 millions d'euros pouvant être porté à environ 63,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à environ 72,7 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix).

L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché d'un nombre de 3.160.919 actions nouvelles, pouvant être porté à un nombre maximum de 3.635.056 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. En cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation, l'Offre pourra être portée à un nombre maximum de 4.180.314 actions offertes.

## Fourchette indicative de prix

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 15,66 et 19,14 euros par action, fourchette arrêtée par le Directoire de la Société le 27 septembre 2019 (la « **Fourchette Indicative** »).

## Engagements de souscription

Swedbank Robur Fonder AB, Sycomore AM, BNP Paribas Développement, CDC Croissance (pour le compte du fonds CDC TECH Croissance), Arbevel, Amplegest et Groupe Bâtitseurs d'Avenir se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire sans indication de prix, pour un montant total de 18,0 M€ soit 32,7 % du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la Fourchette Indicative, hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient être néanmoins réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des actions offertes).

Par ailleurs, les porteurs des OCA émises par la Société le 7 juin 2019 souscriront à l'Offre par compensation de créances pour un montant de 17,6 M€, ce qui porte le montant global des engagements de souscription à 35,6 M€, soit environ 65 % du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la Fourchette Indicative, hors exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

## Calendrier indicatif de l'Offre

---

1 <sup>er</sup> octobre 2019	● Approbation du Prospectus par l'AMF
2 octobre 2019	● Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus ● Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO ● Ouverture de l'OPO et du Placement Global

---

---

15 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>● Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</li></ul>
16 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>● Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li><li>● Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension</li><li>● Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre</li><li>● Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre</li><li>● Signature du Contrat de Placement</li><li>● Début de la période de stabilisation éventuelle</li></ul>
18 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>● Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li></ul>
21 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>● Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris sur une ligne de cotation intitulée « Hoffmann Green Cement »</li></ul>
15 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>● Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</li><li>● Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle</li></ul>

---

### Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 15 octobre 2019 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions ou achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 16 octobre 2019 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

### Code d'identification des titres Hoffmann Green Cement

- Libellé : Hoffmann Green Cement
- Code ISIN : FR0013451044
- Mnémonique : ALHGR
- Secteur d'activité ICB : 2353 – Building Materials & Fixtures

### Chef de File, Teneur de Livre et Listing Sponsor

Portzamparc (Groupe BNP Paribas)

16, rue de Hanovre

75002 Paris

### Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 1<sup>er</sup> octobre 2019 sous le numéro 19-466, composé du document d'enregistrement approuvé le 17 septembre 2019 sous le numéro I.19-033, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

sans frais et sur simple demande auprès de la Société, La Bretonnière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, France, ainsi que sur les sites internet de la Société ([www.ciments-hoffmann.fr](http://www.ciments-hoffmann.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Facteurs de risques

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société, ainsi que le prix de marché des actions de Hoffmann Green Cement Technologies.

### Eligibilité de l'Offre au PEA et PEA « PME-ETI », et qualification Entreprise Innovante délivrée par Bpifrance

Hoffmann Green Cement Technologies annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA « PME-ETI » précisés par le décret d'application en date du 5 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Hoffmann Green Cement peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA « PME-ETI », qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique<sup>7</sup>.

Hoffmann Green Cement Technologies est par ailleurs labellisée Entreprise Innovante par Bpifrance.

**Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en bourse  
de Hoffmann Green Cement Technologies sur**

**[www.hoffmann-finance.com](http://www.hoffmann-finance.com)**

### A propos de Hoffmann Green Cement Technologies

Fondé en 2014, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments innovants décarbonés avec une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel.

Pleinement conscient de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, le Groupe est à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre.

Les ciments Hoffmann Green, fabriqués aujourd'hui sur un premier site industriel 4.0, sans four ni cheminée, en Vendée, adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction et présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Pour plus d'informations : [www.ciments-hoffmann.fr](http://www.ciments-hoffmann.fr)

---

<sup>7</sup> Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

## Contacts

Hoffmann Green	NewCap	NewCap
Jérôme Caron Directeur Administratif et Financier <a href="mailto:finances@ciments-hoffmann.fr">finances@ciments-hoffmann.fr</a> 02 51 46 06 00	Sandrine Boussard-Gallien Théodora Xu Relations investisseurs <a href="mailto:ciments-hoffmann@newcap.eu">ciments-hoffmann@newcap.eu</a> 01 44 71 94 94	Nicolas Merigeau Relations Médias <a href="mailto:ciments-hoffmann@newcap.eu">ciments-hoffmann@newcap.eu</a> 01 44 71 94 98

## Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future de Hoffmann Green Cement Technologies. Ces informations prospectives ont trait aux perspectives futures, à l'évolution et à la stratégie commerciale de Hoffmann Green Cement Technologies et sont fondées sur l'analyse de prévisions de résultats futurs et d'estimations de données de marché. Par nature, les informations prospectives comportent des risques et incertitudes car elles sont relatives à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se réaliser dans le futur. Hoffmann Green Cement Technologies attire l'attention du public sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cash-flows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Hoffmann Green Cement Technologies opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Hoffmann Green Cement Technologies, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Hoffmann Green Cement Technologies opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Hoffmann Green Cement Technologies.

## Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies dans un quelconque pays.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur Hoffmann Green Cement Technologies.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société Hoffmann Green Cement Technologies ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la Regulation S du Securities Act. Hoffmann Green Cement Technologies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen appliquant le Règlement Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Hoffmann Green Cement Technologies d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies ne peuvent être offertes et ne seront offertes



*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par le Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Promotion Order) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

## Annexes | Résumé du Prospectus

Prospectus approuvé en date du 1er octobre 2019 par l'AMF sous le numéro 19-466

<b>Section 1</b>	<b>Introduction</b>
<b>Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières</b>	- Libellé pour les actions : Hoffmann Green Cement - Code ISIN : FR0013451044
<b>Identité et coordonnées de l'émetteur</b>	<b>Hoffmann Green Cement Technologies</b> La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon, numéro d'identification 809 705 304 (la « Société », « Hoffmann Green » ou l' « Emetteur » et, avec l'ensemble de ses filiales, le « Groupe ») Téléphone : 02.51.46.06.00 Adresse électronique : <a href="mailto:finances@ciments-hoffmann.fr">finances@ciments-hoffmann.fr</a> Site internet : <a href="http://www.ciments-hoffmann.fr">www.ciments-hoffmann.fr</a>
<b>Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus</b>	Autorité des marchés financiers (AMF) 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
<b>Date d'approbation du Prospectus</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2019
<b>Avertissements</b>	Le résumé doit être lu comme une introduction au prospectus approuvé en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 par l'AMF sous le numéro 19-466 (le « Prospectus »). Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. Le cas échéant, l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
<b>Section 2</b>	<b>Informations clés sur l'Emetteur</b>
<b>Point 2.1</b>	<b>Qui est l'Emetteur des valeurs mobilières ?</b>
<b>Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine</b>	- Siège social : La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon. - Forme juridique : société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. - LEI : 9695000ETCC5C2IUVB29. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
<b>Principales activités</b>	Née de la rencontre en 2014 entre David Hoffmann, ingénieur chimiste, et Julien Blanchard, entrepreneur, la Société conçoit, produit et commercialise des ciments décarbonés innovants, en rupture totale avec le ciment Portland traditionnel.  Le processus de fabrication du ciment Portland traditionnel est à l'origine de l'émission de 866 kg de CO <sub>2</sub> par tonne de ciment Portland traditionnel de type CEM I. Sa composition repose principalement sur l'utilisation d'un matériau appelé « clinker », obtenu après cuisson du calcaire dans un four à très haute température pendant 18 heures. La production du clinker a un très fort impact environnemental en raison de cette cuisson à très haute température qui est à l'origine de l'émission de CO <sub>2</sub> , et qui nécessite une importante consommation d'énergie.  Pleinement conscients de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, Julien Blanchard et David Hoffmann considèrent être à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur deux principaux piliers : inventer un nouveau ciment et concevoir un processus de fabrication, à froid, plus propre pour l'environnement (absence de cuisson des matières premières).  Les matières premières utilisées pour la production des ciments Hoffmann Green sont essentiellement des co-produits issus de l'industrie, qui sont aujourd'hui peu ou pas valorisés. Ces co-produits sont ensuite activés à froid grâce aux différentes technologies développées par la Société pour fabriquer les ciments Hoffmann Green. L'absence de clinker dans les ciments Hoffmann Green, alliée à un processus de fabrication innovant, permettent d'obtenir une empreinte carbone divisée par 5 par rapport au ciment Portland traditionnel (CEM I).  Les ciments Hoffmann Green, qui adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction, sont aujourd'hui produits sur un premier site industriel 4.0 situé à Bournezeau en Vendée, opérationnel depuis janvier 2019. Ce site sans four ni cheminée ne produit pas de déchet et repose sur un process industriel de production automatisé. La production

de ciments Hoffmann Green est aujourd'hui générée par ce premier site de production « H1 » selon un rythme de production croissant qui devrait permettre d'atteindre une pleine capacité de production en 2021, soit une production de 50.000 tonnes de ciment sur une année. A la date d'approbation du Prospectus, la Société a produit et livré à ses partenaires 200 tonnes de ciment.

Compte tenu du poids de son bilan carbone, l'industrie cimentière subit une pression continue pour réduire l'empreinte carbone de son activité, notamment au travers d'une réglementation de plus en plus contraignante (baisse de l'allocation gratuite des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, hausse de la taxe carbone, mise en place en 2020 de la réglementation environnementale RE 2020 et du label E+/C- pour les bâtiments à énergie positive et réduction carbone). Ce cadre réglementaire est favorable à l'émergence de solutions bas carbone qui répondent aux futures normes environnementales de la construction.

Véritable pionnière du ciment décarboné sans clinker, la Société a pour ambition d'accélérer son développement en augmentant ses capacités de production et son maillage territorial. A horizon 2024, la Société envisage de vendre 550.000 tonnes de ciment par an au travers de trois sites de production en France, soit un chiffre d'affaires annuel d'environ 120 M€, correspondant à 3% de parts de marché en France.

A la date d'approbation du Prospectus, le carnet de commandes de la Société s'élève à 150.000 tonnes de ciment, réparties jusqu'en 2025 (dont environ 1.000 tonnes en 2019, environ 16.500 tonnes en 2020 et près de 40.000 tonnes en 2021). Ce carnet de commandes est issu des contrats signés avec des partenaires commerciaux tels que Bouygues Construction, Eiffage Construction, LG Béton, Soriba, Terreal, etc. La Société estime que ce carnet de commandes pourrait être porté à 190.000 tonnes de ciment en fonction de l'aboutissement des discussions relatives à certains contrats en cours de finalisation avec ces partenaires à la date d'approbation du Prospectus.

La Société considère pouvoir atteindre un résultat opérationnel courant (EBIT) à l'équilibre au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi qu'une marge d'EBITDA d'environ 40% à horizon 2024 (sur la base d'une hypothèse de quantité vendue de 550.000 tonnes de ciments). Il est précisé que la réalisation des objectifs à horizon 2024 est subordonnée à l'obtention des financements nécessaires à la construction et à la mise en service des sites « H2 » et « H3 » (investissement global d'environ 45 M€), qui ont vocation à être couverts entièrement ou en grande partie par l'introduction en bourse de la Société. La mise en service des sites « H2 » et « H3 » est respectivement prévue pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2022 et le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

**Principaux actionnaires**

La répartition de l'actionariat de la Société à la date d'approbation du Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital et droits de vote
Julien Blanchard	2.790.028	2.790.028	29,39 %
Gillaizeau Terre Cuite <sup>(1)</sup>	1.990.936	1.990.936	20,97 %
<b>Total Julien Blanchard</b>	<b>4.780.964</b>	<b>4.780.964</b>	<b>50,36%</b>
David Hoffmann	2.790.028	2.790.028	29,39 %
Hoffmann Capital Holding <sup>(2)</sup>	27.900	27.900	0,29 %
<b>Total David Hoffmann</b>	<b>2.817.928</b>	<b>2.817.928</b>	<b>29,68 %</b>
<b>Total Concert</b>	<b>7.598.892</b>	<b>7.598.892</b>	<b>80,04 %</b>
SAS Cougnaud	474.884	474.884	4,98 %
Société Nouvelle des Chaux et Ciments de Saint-Astier (CimChaux)	352.656	352.656	3,72 %
L'Consulting	268.296	268.296	2,83 %
Isabelle Mommessin	268.296	268.296	2,83 %
Camy	251.100	251.100	2,65 %
SCP Ardi <sup>(3)</sup>	251.100	251.100	2,65 %
LD Invest	28.000	28.000	0,30 %
Guy Blanchard	4	4	-
<b>TOTAL</b>	<b>9.493.228</b>	<b>9.493.228</b>	<b>100 %</b>

(1) Julien Blanchard détient 57,52% de la société J.B. Finance, laquelle détient 74,42 % de la société Gillaizeau Terre Cuite.

(2) David Hoffmann détient 99,9% de la société Hoffmann Capital Holding.

(3) Société représentée par Thierry Didelon.

Julien Blanchard, Gillaizeau Terre Cuite, David Hoffmann et Hoffmann Capital Holding agissent ensemble de concert vis-à-vis de la Société. Ils ont conclu une convention qui prévoit (i) une concertation préalable à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la Société qu'ils détiennent en amont des futures assemblées générales de la Société, et (ii) une concertation préalable pour déterminer une position commune vis-à-vis d'une éventuelle offre publique qui serait lancée sur les instruments financiers de la Société.

**Identité des principaux dirigeants**

**Julien Blanchard – Président du Directoire**

Julien Blanchard est le co-fondateur et le Président du Directoire de la Société. Après un cursus en école de commerce en France et au Canada, Julien Blanchard est devenu entrepreneur dans le domaine des matériaux de construction (argile, terre cuite, enduits, ciment). Julien Blanchard est un spécialiste des produits innovants à base d'argile.

	<p><b>David Hoffmann – Directeur scientifique, membre du Directoire</b>  David Hoffmann est le co-fondateur et le Directeur scientifique de la Société. Il est également membre du Directoire de la Société. David Hoffmann est ingénieur chimiste avec une spécialité dans la chimie des matériaux. Il a travaillé de 1991 à 2016 chez Trédi, filiale du groupe Séché Environnement, en qualité d'ingénieur chimiste recherches et procédés. David Hoffmann est spécialiste des liants minéraux, avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des procédés chimiques.</p>					
<b>Identité des contrôleurs légaux des comptes</b>	<p><b>Commissaire aux comptes :</b>  La société KPMG SA, représentée par Messieurs Christophe Coutansais et Gwénaél Chedaleux</p>					
<b>Point 2.2</b>	<b>Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur ?</b>					
<b>Informations financières historiques</b>	<b>Compte de résultat</b>					
	<b>Données consolidées auditées (en K€)</b>	<b>1er semestre clos le</b>		<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
		<b>30-juin-19</b>	<b>30-juin-18</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	
	Chiffre d'affaires	33	118	289	87	
	EBITDA	-809	-502	-757	-754	
	Résultat opérationnel courant / EBIT	-1 401	-553	-982	-794	
	Résultat opérationnel	-1 408	-555	-987	-794	
	Résultat financier	-104	-53	-145	-37	
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 044	-553	-1 177	-605	
		<p><i>EBITDA : Earning Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization</i>  <i>EBIT : Earning Before Interests and Taxes</i></p>				
	<b>Bilan</b>					
	<b>Données consolidées auditées (en K€)</b>	<b>1er semestre clos le</b>		<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
		<b>30-juin-19</b>	<b>30-juin-18</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	
	Total de l'actif	26 182		15 685	6 205	
	Total des capitaux propres	3 908		4 638	37	
	Dette financière nette (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)		10 220		6 911	2 508
	<b>État des flux de trésorerie</b>					
	<b>Données consolidées auditées (en K€)</b>	<b>1er semestre clos le</b>		<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
		<b>30-juin-19</b>	<b>30-juin-18</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 761	-1 533	-2 144	190	
	- dont capacité d'autofinancement	-925	-511	-797	-765	
	- dont variation du BFR et autres	-840	-1 072	-1 386	950	
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1 692	-3 263	-3 914	-2 144	
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 560	5 968	5 880	1 255	
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>10 108</b>	<b>1 171</b>	<b>-177</b>	<b>-699</b>		
<b>Informations pro forma</b>	Sans objet.					
<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.					
<b>Point 2.3</b>	<b>Quels sont les risques spécifiques à l'Emetteur ?</b>					
<b>Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité</b>	Les principaux facteurs de risques propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité sont les suivants :					
	<b>Nature du risque</b>			<b>Degré de criticité du risque net</b>		
	<b>Risques liés aux activités de la Société</b>					
	- Environnement concurrentiel et déploiement de l'outil industriel ( <i>défi de l'augmentation des capacités de production et de l'extension du maillage territorial de la Société, grâce aux</i>			Elevé		

	<p>nouveaux sites de production H2 et H3, représentant un investissement global d'environ 45 M€, dont les mises en service sont respectivement prévues pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2022 et le 1<sup>er</sup> semestre 2023, dans un environnement concurrentiel intense)</p>	
	- Fonctionnement des sites de production ( <i>retards des chantiers de construction de H2 et H3, panne dans le process de fabrication du ciment</i> )	Elevé
	- Dépendance aux fournisseurs ( <i>fourniture des co-produits utilisés pour la fabrication du ciment</i> )	Moyen
	- Gestion des systèmes d'information / cybercriminalité ( <i>piratage informatique ou industriel</i> )	Moyen
	- Image / réputation de la Société ( <i>diffusion de critiques ou fausses informations via Internet et les réseaux sociaux</i> )	Moyen
	- Dépendance aux personnes-clé ( <i>Julien Blanchard pour la gestion de la Société et David Hoffmann pour ses compétences nécessaires au développement de nouvelles technologies</i> )	Moyen
	<b>Risques liés à l'industrie cimentière</b>	
	- Dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics ( <i>fluctuation du niveau de demande en matériaux de construction</i> )	Moyen
	- Contraintes réglementaires	Faible
	<b>Risques juridiques</b>	
	- Propriété intellectuelle ( <i>développement de technologies innovantes qu'il est nécessaire de protéger</i> )	Elevé
	<b>Risques financiers</b>	
	- Besoins de financement ( <i>investissement de 45 M€ pour la construction de 2 nouveaux sites de production</i> )	Moyen
<b>Section 3</b>	<b>Informations clés sur les valeurs mobilières</b>	
<b>Point 3.1</b>	<b>Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?</b>	
<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises sur Euronext Growth</b>	<p><b>Nature et nombre des titres dont l'admission sur Euronext Growth est demandée</b>  Les actions de la Société dont l'admission sur Euronext Growth à Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des actions composant le capital social de la Société (les « <b>Actions Existantes</b> ») ; et</li> <li>- 3.160.919 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre (terme défini à la section 4.1 du présent résumé), étant précisé que : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le nombre d'actions nouvelles à émettre pourra être porté à un nombre de 3.635.056 actions nouvelles, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension tel que ce terme est défini à la section 4.1 du résumé) (ensemble, les « <b>Actions Nouvelles</b> ») ; et</li> <li>o 545.258 actions nouvelles supplémentaires pourront être émises en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini à la section 4.1 du résumé) (les « <b>Actions Nouvelles Supplémentaires</b> »).</li> </ul> </li> </ul> <p>Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « <b>Actions Offertes</b> ». Les Actions Offertes et les Actions Existantes sont désignées ci-après les « <b>Actions</b> ». Les Actions Offertes sont des actions ordinaires, toutes de même valeur nominale (0,25 euro) et de même catégorie que les Actions Existantes. Les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> <p>Code ISIN : FR0013451044.</p>	
<b>Devise d'émission / Dénomination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devise : Euro.</li> <li>- Libellé pour les Actions : Hoffmann Green Cement.</li> <li>- Mnémonique : ALHGR.</li> </ul>	
<b>Droits attachés aux Actions</b>	<p>Les Actions Offertes seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Offertes sont les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices, (ii) droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à toute action détenue au nominatif depuis au moins 2 ans, avec effet à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, soit le 21 octobre 2019 selon le calendrier indicatif), (iii) droit préférentiel de souscription, (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p>	
<b>Rang des valeurs mobilières</b>	<p><b>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</b> : A la date d'approbation du Prospectus, le capital de la Société s'élève à 2.373.307 euros et est divisé en 9.493.228 actions, de 0,25 euro de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.</p>	
<b>Restrictions</b>	<p><b>Restrictions à la libre négociabilité des actions</b> : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p>	
<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>La Société n'a jamais versé de dividende depuis sa création. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.</p>	

<b>Point 3.2</b>	<b>Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?</b>												
<b>Demande d'admission sur Euronext Growth</b>	L'inscription des Actions est demandée sur Euronext Growth. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé (« <b>SMNO</b> ») n'a été formulée par la Société.												
<b>Point 3.3</b>	<b>Les valeurs mobilières feront-elles l'objet d'une garantie ?</b>												
	Sans objet.												
<b>Point 3.4</b>	<b>Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?</b>												
<b>Principaux risques propres aux valeurs mobilières</b>	Les principaux risques spécifiques aux Actions sont les suivants : <table border="1" data-bbox="279 510 1519 766"> <thead> <tr> <th>Nature du risque</th> <th>Degré de criticité du risque net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Risques liés à la première cotation des actions de la Société</td> <td>Elevé</td> </tr> <tr> <td>Risques liés à la volatilité du cours de l'action</td> <td>Elevé</td> </tr> <tr> <td>Risques liés au contrôle de la Société par ses co-fondateurs</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>Risques liés à l'insuffisance des souscriptions</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Risques liés à la cession, par les actionnaires majoritaires, d'un nombre important d'actions</td> <td>Faible</td> </tr> </tbody> </table>	Nature du risque	Degré de criticité du risque net	Risques liés à la première cotation des actions de la Société	Elevé	Risques liés à la volatilité du cours de l'action	Elevé	Risques liés au contrôle de la Société par ses co-fondateurs	Moyen	Risques liés à l'insuffisance des souscriptions	Faible	Risques liés à la cession, par les actionnaires majoritaires, d'un nombre important d'actions	Faible
Nature du risque	Degré de criticité du risque net												
Risques liés à la première cotation des actions de la Société	Elevé												
Risques liés à la volatilité du cours de l'action	Elevé												
Risques liés au contrôle de la Société par ses co-fondateurs	Moyen												
Risques liés à l'insuffisance des souscriptions	Faible												
Risques liés à la cession, par les actionnaires majoritaires, d'un nombre important d'actions	Faible												
<b>Section 4</b>	<b>Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières</b>												
<b>Point 4.1</b>	<b>A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?</b>												
<b>Modalités et conditions de l'Offre</b>	<p><b>Structure de l'Offre</b> Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« <b>Offre</b> »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b>Offre à Prix Ouvert</b> » ou « <b>OPO</b> ») ;</li> <li>– un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « <b>Placement Global</b> ») comportant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o un placement en France ; et</li> <li>o un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).</li> </ul> </li> </ul> <p>En fonction de l'importance de la demande, la Société pourra augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15 % (la « <b>Clause d'Extension</b> »). La Société consentira la société Portzamparc une option permettant la souscription, au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 545.258 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « <b>Prix de l'Offre</b> »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 15,66 euros et 19,14 euros par action, fourchette arrêtée par le Directoire de la Société le 27 septembre 2019 (la « <b>Fourchette Indicative</b> »). <b>Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative.</b></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le Directoire le 16 octobre 2019 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><b>Montant brut de l'Offre</b> Sur la base du point médian de la Fourchette Indicative (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) : 55 M€. Sur la base du point haut de la Fourchette Indicative et en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation : 80 M€. Sur la base du point bas de la Fourchette Indicative et en cas de limitation de l'émission à 75 % de l'augmentation de capital initialement prévue : 37,1M€.</p> <p><b>Calendrier indicatif de l'opération</b></p> <table border="1" data-bbox="279 1736 1556 2031"> <tbody> <tr> <td>1<sup>er</sup> octobre 2019</td> <td>Approbation du Prospectus par l'AMF</td> </tr> <tr> <td>2 octobre 2019</td> <td>Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global</td> </tr> <tr> <td>15 octobre 2019</td> <td>Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet</td> </tr> <tr> <td>16 octobre 2019</td> <td>Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre</td> </tr> </tbody> </table>	1 <sup>er</sup> octobre 2019	Approbation du Prospectus par l'AMF	2 octobre 2019	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global	15 octobre 2019	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet	16 octobre 2019	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre				
1 <sup>er</sup> octobre 2019	Approbation du Prospectus par l'AMF												
2 octobre 2019	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global												
15 octobre 2019	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet												
16 octobre 2019	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre												

	<p>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Signature du Contrat de Placement Début de la période de stabilisation éventuelle</p>
18 octobre 2019	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
21 octobre 2019	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « Hoffmann Green Cement »
15 novembre 2019	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle
	<p>Les ordres de souscription passés par les investisseurs seront révocables : (i) les ordres reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (les particuliers doivent se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ; (ii) les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront être révoqués auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 16 octobre 2019 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.</p> <p><b>Intentions de souscription</b> <u>Principaux actionnaires de la Société, membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance</u> Alessandra Gaudio, membre du Conseil de surveillance de la Société, a informé la Société de son intention de participer à l'augmentation de capital dans le cadre de laquelle seront émises les Actions Nouvelles un montant total de 40 à 50 k€. La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente augmentation de capital.</p> <p><u>Porteurs d'OCA (17,6 M€)</u> Il a été émis le 7 juin 2019 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 14.650.000 € composé de 14.650.000 obligations convertibles en actions ordinaires (les « OCA »). Il est prévu que ces OCA seront remboursées par anticipation dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société. Les porteurs d'OCA souscriront à l'augmentation de capital par compensation de créance, ce qui déclenchera l'application d'une prime de non-conversion égale à 20% (soit un montant global de 17,6 M€). Il y a 7 porteurs d'OCA, dont la SAS Cougnaud (6 M€ de souscription par compensation de créance dans le cadre de l'Offre).</p> <p><u>Investisseurs tiers (18 M€)</u> Swedbank Robur Fonder AB (5 M€ / engagement de souscription conditionné à l'absence de fait nouveau qui nécessiterait la publication d'un supplément au Prospectus durant la période de souscription), Sycomore AM (3,5 M€), BNP Paribas Développement (3 M€), CDC Croissance (pour le compte du fonds CDC TECH Croissance) (3 M€), Arbevel (1,5 M€), Amplegest (1,5 M€) et Groupe Bâisseurs d'Avenir (0,5 M€) se sont engagés à placer des ordres de souscription en numéraire sans indication de prix (dans le cadre de la Fourchette Indicative), pour un montant total de 18 M€ soit 32,7 % du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la Fourchette Indicative, hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Ces ordres ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourraient être néanmoins réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Offertes).</p> <p><b>Engagement d'abstention de la Société</b> 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><b>Engagements de conservation</b> Sous réserve de certaines exceptions usuelles :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Julien Blanchard, Gillaizeau Terre Cuite, David Hoffmann et Hoffmann Capital Holding</u> : engagement de conservation qui porte sur 100 % des actions qu'ils détiennent et/ou qu'ils viendraient à détenir par l'exercice de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, jusqu'à l'expiration d'un délai de 12 mois suivant la date de règlement-livraison et (ii) sur 90 % des actions qu'ils détiennent et/ou qu'ils viendraient à détenir par l'exercice de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, entre le 13<sup>ème</sup> mois et le 36<sup>ème</sup> mois (inclus) suivant la date de règlement-livraison de l'Offre</li> <li>- <u>autres actionnaires</u> : 365 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre</li> <li>- <u>porteurs d'OCA</u> : 12 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre</li> </ul> </p> <p><b>Détails de l'inscription sur Euronext Growth</b> : à compter du 21 octobre 2019, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « Hoffmann Green Cement ». L'admission aux négociations des Actions Nouvelles Supplémentaires interviendra dans un délai de deux jours de bourse après exercice de l'Option de Surallocation, soit au plus tard le 20 novembre 2019.</p> <p><b>Chef de File, Teneur de Livre et Listing Sponsor</b> : Portzamparc (Groupe BNP Paribas), 16 rue de Hanovre, 75002 Paris</p>
<b>Estimation des dépenses</b>	Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 3,4 millions d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option

<b>totales liées à l'émission</b>	de Surallocation, et à environ 4,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.
<b>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre</b>	<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</b></p> <p>L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en cas de limitation de l'émission à 75 % de l'augmentation de capital initialement prévue, soit 2.370.689 Actions Nouvelles : 0,80 %</li> <li>- après émission d'un nombre maximum de 3.160.919 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) : 0,75 %</li> <li>- après émission d'un nombre maximum de 3.635.056 Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation) : 0,72 %</li> <li>- après émission d'un nombre maximum de 4.180.314 Actions Offertes (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) : 0,69 %</li> </ul>
<b>Dépenses</b>	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur : sans objet.
<b>Point 4.2</b>	<b>Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?</b>
<b>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</b>	<p>L'Offre et l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth ont pour objectif de permettre au Groupe de financer le développement de ses capacités de production en vue de soutenir sa stratégie de croissance. Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 51,6 millions d'euros sur la base d'un prix médian de la Fourchette Indicative dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17,6 millions d'euros seront souscrits par compensation de la créance issue du remboursement anticipé de l'emprunt convertible émis par la Société en juin 2019 d'un montant nominal de 14,6 millions d'euros déjà encaissé par la Société à ce jour (application d'une prime de non-conversion des OCA égale à 20 % de la valeur nominale de chaque OCA non convertie) ;</li> <li>- un solde à souscrire en espèces à hauteur de 34 millions d'euros sur la base d'un prix médian de la Fourchette Indicative qui sera affecté selon la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 65%, soit 22 millions d'euros, seront dédiés à la construction d'un deuxième site de production « H2 » situé en Vendée, doté d'une capacité de production de 250.000 tonnes de ciment ;</li> <li>• 35%, soit 12 millions d'euros, seront dédiés à la construction d'un troisième site de production « H3 » situé en région parisienne, doté d'une capacité de production de 250.000 tonnes de ciment.</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75 %, sur la base du prix égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative, les fonds levés (hors compensation de créance) seraient alloués au financement de la construction de « H2 ». Le budget global d'investissement des deux nouveaux sites de production « H2 » et « H3 » s'établit autour de 45 M€ (22 M€ par site industriel). Si les fonds levés dans le cadre de l'Offre devaient ne pas couvrir l'intégralité de cet investissement global, la Société pourrait avoir recours à d'autres financements, en particulier des financements bancaires, pour couvrir les besoins restants et mettre en place sa stratégie selon le calendrier envisagé.</p> <p><b>Déclaration sur le fonds de roulement</b> : la Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital objet de la Note d'Opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du Prospectus.</p>
<b>Convention de prise ferme avec engag. ferme</b>	L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement qui sera conclu entre le Chef de File et Teneur de Livre et la Société, portant sur l'intégralité des Actions Offertes. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés.
<b>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission // l'Offre</b>	<p>La société Portzamparc et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p><b>Disparités de prix</b></p> <p><u>OCA</u> : compensation de créances liées au remboursement anticipé des OCA émises en juin 2019, faisant ressortir une décote de 16,67 % par rapport au point médian de la Fourchette Indicative.</p> <p><u>Fusion</u> : émission de 252.887 actions nouvelles par la Société, d'une valeur par action de 12,9€, dans le cadre de la fusion entre les sociétés Holding HJB Tech et Hoffmann Green Cement Technologies réalisée le 28 juin 2019. Ont notamment bénéficié de cette émission : SAS Cougnaud, Isabelle Mommessin et L'Consulting.</p> <p><u>SAS Cougnaud</u> : au niveau de l'entité absorbée, souscription à des obligations convertibles en juin 2018 pour 400.000 € (converties en 5.000 actions de 10€ de chacune en juin 2019) et souscription à une augmentation de capital en juin 2018 (13.333 titres souscrits pour 1.599.960 €).</p>